



ARTICLE 4 : Dates et horaires du stage

Législation :

Durée hebdomadaire	30h pour les moins de 15ans/ 35h pour les plus de 15ans
Durée de présence maximale en entreprise	8h/jour
Au delà de 4h30 d'activités	Pause de 30 minutes consécutives si possible
Par période de 24h	Repos obligatoire de 14h consécutives
Repos hebdomadaire obligatoire	2 jours consécutifs si possible (dimanche obligatoire)
Présence dans l'entreprise	Après 6h du matin et avant 20h le soir
Travail de nuit pour les moins de 18 ans	Interdit (aucune dérogation). Au-delà de 18ans, avec accord du proviseur

Dates du 21/03/16 au 02/04/16

	Matin	Après-midi
Lundi	de 8h30 à 12h00	de 14h à 17h30'
Mardi	de 8h30 à 12h00	de 14h à 17h30'
Mercredi	de 8h30 à 12h00	de 14h à 17h30'
Jeudi	de 8h30 à 12h00	de 14h à 17h30'
Vendredi	de 8h30 à 12h00	de 14h à 17h30'
Samedi	de _____ à _____	de _____ à _____



TITRE III : ANNEXE FINANCIERE :

HEBERGEMENT  
RESTAURATION  
TRANSPORT

Les frais de transport, de nourriture et d'hébergement, s'il y a lieu, sont réglés par l'élève stagiaire

- Le Tuteur de stage : D<sup>r</sup> EVEN, Céline
- Le Professeur Principal de l'élève de : Mme ou M .....

Dates, signatures et cachet:

Le chef d'Entreprise ou le responsable de l'Organisme d'Accueil le <u>19/03/2016</u> <b>Dr Vétérinaire Céline EVEN</b> ORDRE N° 18181 101 Av. Henri Barbusse 59990 SALATAIN Tél : 03.27.36.46.17 - Fax : 03.27.36.46.17 CONSULTATIONS SUR RENDEZ-VOUS Mme ou M... <u>EVEN</u>	Le Chef d'établissement le _____  B. Dodergnies, Proviseur	Le représentant légal de l'élève le <u>19/03/16</u> Mme ou M... <u>BOMAR</u> ..... L'Elève le <u>19/03/16</u> 
---	--	--